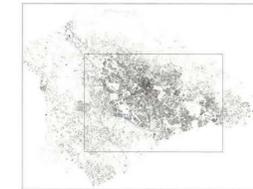


PLAN LOCAL D'URBANISME

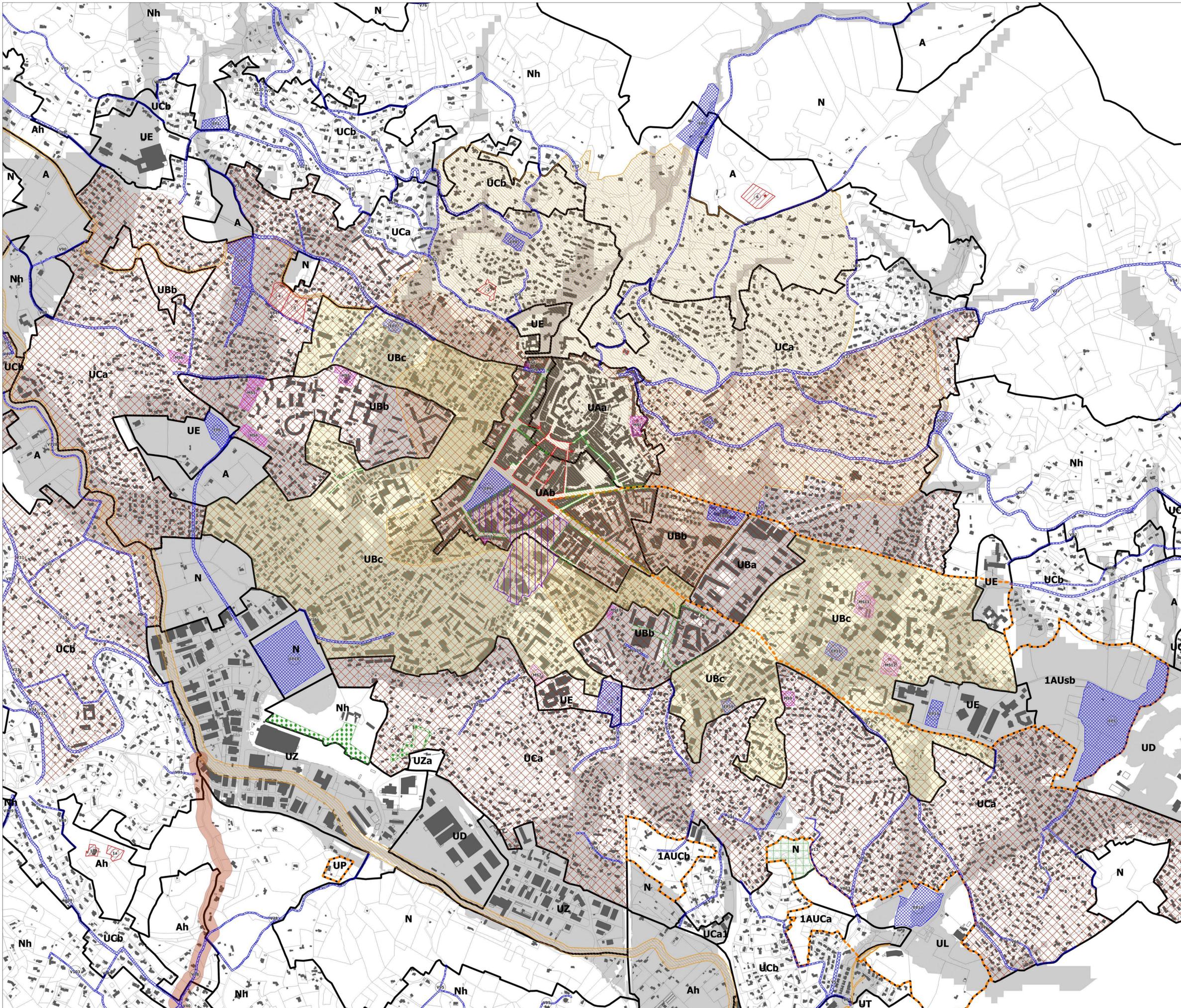
5- ZONAGE DU PLU

PLANCHE n°2- ECHELLE : 1/5000



Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°3 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mise à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 important mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	15 novembre 2023
Approbation de la modification simplifiée n°3 par délibération du Conseil Municipal	19 juin 2024

Dossier annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024
 Le Maire **Richard STRAMBIO**
 NB: Les fonds de plan de ce document graphique ont été réalisés par le Service d'Urbanisme de la Commune de Draguignan, en 7 pages et par 7 figures mises en équateur respectivement à l'échelle de 1/5000.



- Limites de zone
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale et des services
- Linéaire commercial à protection renforcée
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Patrimoine à préserver
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Secteur de mixité sociale
- Périmètre de majoration de la hauteur pour des programmes de logements comportant du locatif social
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Espaces boisés classés
- Servitude de paysage
- Zone de danger afférente aux canalisations de gaz
- Périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation (se reporter au PPRI de la Nartuby)
- Périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine valant Site Patrimonial Remarquable